

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU - CREATION D'UNE NOUVELLE ADDUCTION SUR LA MEURTHE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole du Grand Nancy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Serge BOULY, vice-président délégué à l'eau potable

RCS / SIRET

2	4	5	4	0	0	6	7	6	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
22 - Installation d'aqueducs sur de longues distances	- Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement (900 mm) par la longueur (environ 21 km) est supérieur à 2000 m ² (ici 18 900 m ²)
47 - Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	- Défrichements sur une superficie de plus de 0.5 ha (environ 2 ha en permanent et 10 ha en temporaire)
	IOTA : 1110 (D), 1210 (A), 2210 (A), 2230 (A), 3150 (D), 3310 (D voire A) ICPE rubrique 2910 - groupe électrogène de la station de pompage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation des ouvrages suivants :

- Aménagement d'un point de prélèvement dans la Meurthe associé à une station de relevage en bordure proche du cours d'eau.
- Construction d'une station de pompage déportée en limite de zone inondable du lit majeur, pour départ du réseau de refoulement.
- Pose de 21 km de canalisations en DN900 pour raccordement au niveau de l'usine E. Imbeaux.

Le point de prélèvement au niveau de la Meurthe sera aménagé légèrement en amont du Barrage de Morteau existant situé sur la commune de Vigneulles et exploité par VNF.

La canalisation de refoulement traverse plusieurs communes situées entre la station de pompage située à Vigneulles et l'usine de potabilisation située à Vandoeuvre-lès-Nancy. Elle traverse des zones agricoles et urbaines, franchit des infrastructures de transport (dont autoroute A33 et voie ferrée) mais également plusieurs cours d'eau.

4.2 Objectifs du projet

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéienne repose sur une unique ressource d'eau de surface : la Moselle. Après prétraitement sur le site de prélèvement (dégrillage / tamisage), l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy par l'intermédiaire d'une usine élévatoire, d'un bassin de mise en charge et de deux aqueducs de 11 km.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau brute de Moselle (crues, phénomènes de pollution transitoire, ...) ou de débit d'étiage trop faible, la Métropole du Grand Nancy peut compter sur une réserve de 2,5 millions de m³ assurant une autonomie d'une vingtaine de jours environ pour l'approvisionnement en eau brute de l'ensemble de l'agglomération.

L'usine de production d'eau potable est constituée aujourd'hui de deux files de traitement : la file 1 achevée en 1985 et la file 2, mise en service fin 2007. La capacité totale de production est de 130 000 m³/j dont 90 000 m³/j bénéficiant d'un traitement final d'ultrafiltration.

Afin de sécuriser et diversifier son approvisionnement, la Métropole du Grand Nancy projette la création d'une nouvelle prise d'eau dans la Meurthe sur le ban communal de Vigneulles, en aval de Damelevières, et la pose associée d'une conduite d'une vingtaine de kilomètres pour acheminement de l'eau brute au niveau de l'usine Imbeaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1) Création de la prise d'eau au niveau d'un barrage existant :

- Mise en œuvre d'une prise d'eau constituée d'une paroi siphonoïde, d'un dégrilleur à peigne et d'un décanteur. Les travaux de construction de la prise d'eau comprennent la traversée de la ripisylve au niveau de la berge et la construction d'un bâtiment d'exploitation dans lequel se trouveront les pompes de la prise d'eau.

2) Création d'une station de pompage de refoulement :

- Mise en place d'une conduite d'acheminement entre la station de pompage de la prise d'eau et la station de pompage de refoulement sur 1500 m.
- Construction d'un bâtiment pour la station de pompage de refoulement comprenant une bâche de pompage et des locaux techniques. Les locaux techniques abriteront le local haute tension (transformateur électrique), le local basse tension pour l'alimentation des pompes, un atelier pour des travaux de maintenance, un local pour le groupe électrogène, le local des pompes, des chambres de vannes.

3) Création d'un réseau de transfert de l'eau brute vers la station de traitement :

- Mise en place d'une canalisation DN900 sur 21 km entre la station de pompage de refoulement et la station de traitement E. Imbeaux comprenant des traversées de cours d'eau et la traversée via des forages horizontaux de voiries, chemins de fer et d'un canal.
- Création éventuelle d'un réservoir intermédiaire de mise en charge d'environ 500 m³ et de type semi-enterré.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La prise d'eau dans la Meurthe permet de sécuriser l'alimentation en eau potable de la Métropole du Grand Nancy. Le dimensionnement de la prise d'eau prend en compte en situation future un volume à prélever d'environ 25 000 000 m³/an, pour satisfaire les usages domestiques et non domestiques sur la Métropole du Grand Nancy, ainsi qu'en secours de certaines collectivités voisines.

Le fonctionnement de la prise d'eau est calé sur le fonctionnement de l'usine E. Imbeaux.

L'eau pompée dans la Meurthe sera acheminée jusqu'à l'usine E. Imbeaux via la canalisation de transfert de 21 km. Après traitement, l'eau de la Meurthe traitée, mélangée ou non à l'eau de Moselle traitée, sera introduite dans le réseau de distribution de la Métropole du Grand Nancy.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau dans la Meurthe à des fins d'adduction d'eau potable et également en phase travaux pour les rejets des eaux de pompage de rabattement.

Projet soumis à autorisation au titre du code la santé publique : autorisation d'utiliser et de distribuer l'eau en vue de la consommation humaine.

La station de pompage sera soumise à permis de construire.

Procédure de DUP pour expropriation si nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit maximal pompé au niveau de la Meurthe	120 000 m ³ /j
Longueur de canalisation d'eau brute entre Vigneulles et Vandoeuvre-lès-Nancy	21 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Prise d'eau dans la Meurthe au niveau du barrage de Morteau à Vigneulles
Canalisation de transfert d'eau brute jusqu'à la station de traitement E. Imbeaux à Vandoeuvre-lès-Nancy

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 22' 13" 56 Lat. 48° 34' 28" 12

Point d'arrivée :

Long. 06° 10' 41" 23 Lat. 48° 40' 02" 8

Communes traversées :

Vigneulles, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Ville-en-Vermois, Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Jarville-la-Malgrange, Vandoeuvre-lès-Nancy

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation entre le point de prélèvement et la station de pompage se trouve dans la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Meurthe de la source à Nancy".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures routières et ferroviaires de l'état 3ème échéance (2018-2023) approuvé par AP du 04/07/2019. Certaines communes traversées par la canalisation sont concernées par ce PPBE. Au niveau de la Métropole du Grand Nancy, le PPBE est en cours de consultation du public et devrait être adopté début 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le point de prélèvement en Meurthe, les ouvrages annexes ainsi que la canalisation ne sont pas concernés par de tels sites. La canalisation de transfert d'eau brute longe le périmètre délimité de l'Eglise Saint-Françoise d'Assise de Vandoeuvres-lès-Nancy ainsi que le site classé du château de Fléville.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du projet ayant fait l'objet d'une délimitation est la zone humide "Le Plain". Le projet est concerné par des zones potentiellement humides notamment au contact du réseau hydrographique.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes concernées par le projet (Vigneulles, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Jarville-la-Malgrange) sont couvertes par un PPR inondations. Pas de PPRT (1 installation Seveso Seuil haut à Rosières-aux-Salines sans PPRT). PPRi approuvé par AP du 15/12/2010 pour toutes les communes à l'exception de Jarville - PPRi de Jarville approuvé le 27/02/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sites potentiellement pollués recensés par le BRGM (BASOL) sont situés à proximité de la canalisation de transfert. Toutefois ces sites ne sont pas traversés par la canalisation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à 9 km au sud (site FR4100227 - SIC Vallée de la Moselle).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La canalisation d'eau brute longe le site classé formé par le château de Fléville, son parc et le vallon Nord.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux : prélèvements à des fins d'épuisement de tranchée pour la mise en place à sec de la canalisation de refoulement - prélèvement temporaire en nappe alluviale de la Meurthe. Impact localisé et limité dans le temps. En phase exploitation : prélèvement dans la Meurthe à des fins d'adduction en eau potable - capacité maximale du prélèvement de 120 000 m ³ /j soit 19% du débit d'étiage QMNA5 de la Meurthe à Damelevières (7,4 m ³ /s).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : modifications temporaires et localisées des écoulements souterrains du fait du pompage de rabattement. En phase exploitation : le prélèvement en lit mineur de la Meurthe pourrait avoir une influence sur les écoulements de la nappe d'accompagnement de la Meurthe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de la canalisation enterrée et des ouvrages annexes nécessite l'utilisation de matériaux de remblaiement ou de construction adaptés (sables et graviers de carrière, béton, ...) dans la mesure où les matériaux extraits ne seront a priori pas réutilisables (par exemple marnes et calcaires). La possibilité de recycler les terres argileuses extraites par traitement à la chaux sera examinée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux : incidences sur les habitats, la faune et la flore des cours d'eau traversés (passage en souille). Potentiel dérangement des espèces du fait des incidences du chantier (bruit, poussières). En phase exploitation : aucune incidence attendue sur la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à 9 km - pas d'incidences prévisibles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après travaux, l'usage des sols sera restitué (usage agricole). L'usage forestier sera restitué pour partie (bande de 5 m qui restera déboisée au droit de la canalisation).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT sur le secteur d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des communes traversées par le projet est concernée par le risque inondation. Dans le secteur situé entre la prise d'eau et la station de pompage, la canalisation est située dans une zone inondable. La station de pompage est par ailleurs dans une zone inondable (zone 2 de protection - orange). Rosières-aux-Salines et Saint-Nicolas-de-Port sont également concernées par le risque Mouvements de terrain (PPRn approuvé le 19/03/1991).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet d'adduction en eau potable, les risques sanitaires sont à considérer. Le projet fera notamment l'objet d'un dossier pour la mise en œuvre de périmètres de protection et d'un dossier relatif à la distribution d'eau potable (dossiers Code de la Santé Publique).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, une augmentation du trafic poids lourds en lien avec le chantier est à prévoir. En phase exploitation, aucune incidence sur les déplacements et le trafic n'est à considérer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de travaux, une augmentation du bruit en lien avec le chantier est à prévoir. En phase exploitation, une incidence limitée sur l'ambiance sonore est à considérer au niveau de la station de pompage et du point de prélèvement du fait de la mise en œuvre de pompes. Par ailleurs le projet quoique concerné par des nuisances sonores (industries, réseaux ferré et routier) ne sera pas impacté par celles-ci.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, des vibrations peuvent être émises en lien avec le chantier. Ces vibrations seront localisées et de faible durée. En phase exploitation, aucune vibration particulière générée par le projet n'est à considérer.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par ailleurs le projet quoique concerné par des nuisances vibratoires (industries, réseaux ferré et routier) ne sera pas impacté par celles-ci.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux : rejets des eaux de rabattement de la nappe. Ces eaux de nappe seront rejetées dans les cours d'eau situés à proximité de la zone de travaux. En phase exploitation : rejets ponctuels liés au lavage des réservoirs (rejet au milieu naturel après décantation).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui-même n'engendre pas d'effluents. A signaler uniquement des eaux usées produites au niveau des sanitaires présents dans la station de pompage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des déchets de chantier seront produits (déchets non dangereux et déchets inertes). En phase exploitation, des déchets non dangereux pourront être collectés au niveau du dégrilleur de la prise d'eau (flottants sur la Meurthe).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au niveau paysager, le projet aura une incidence ponctuelle et limitée au droit des superstructures aériennes que sont la station de pompage et le réservoir de mise en charge.</p> <p>Concernant la canalisation, une fois les travaux terminés, aucun impact résiduel n'est à considérer sur le patrimoine et le paysage.</p> <p>Concernant le patrimoine archéologique, une démarche préalable aux travaux sera réalisée auprès de le DRAC. A ce stade pas de présomption particulière.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas d'activités particulières recensées et donc d'impact au niveau de la prise d'eau et de la station de pompage.</p> <p>Impact limité au niveau des zones agricoles traversées par la canalisation. Une SUP sera prise au droit de la canalisation (essentiellement zones de prairies et de vergers).</p> <p>Impact limité en superficie au niveau des zones boisées (bande de 5 m de large gardée non boisée au droit de la canalisation).</p> <p>Pas d'impact au niveau des voiries restituées à l'identique après travaux.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe relative aux mesures (partie 6.4)

9. Engagement et signature

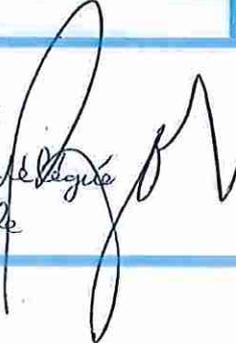
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nancy

le, 13/12/2019

Signature

Serge Bouly
Vice-président délégué
à l'œuv. potable





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

22

Extensio
n

Nom de la voie

Viaduc Kennedy

Code postal

5 4 0 0 0

Localité

Nancy

Pays

France

Tél

33383918391

Fax

33383918396

Courriel

eric.schaller@grandnancy.eu

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

SCHALLER

Prénom Eric

Qualité

Ingénieur

Tél

33354502140

Fax

Courriel

eric.schaller@grandnancy.eu

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--